



# MODALITES DE SELECTION 2025

## Sénior

**Modifié 01/01/2025 suite annulation d'une coupe du monde**

### OBJECTIF DE L'OLYMPIADE

**Médaille Olympique**

**Podiums aux Championnats d'Europe et du Monde Senior,**

### STRATEGIE DE L'OLYMPIADE

**Processus de sélection seniors construit sur l'Olympiade**

**Equité maximale entre les athlètes français**

**Valoriser la performance d'un jour**

**Possibilité d'émerger tardivement**

**Ouverture aux athlètes à fort potentiel**

**Assurer l'émergence des talents du collectif relève**

*Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le Ministère des Sports. Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international ainsi qu'à la suite de l'Assemblée Générale électorale de la FFPM.*

## RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS

Les sélections pour les compétitions internationales sont une opportunité que l'athlète gagne par ses performances ainsi que son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National (DTN), en fonction des points suivants :

- Être licencié à la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM)
- Coopérer pleinement avec le programme antidopage à la fois en compétition et hors compétition :
  - Se conformer aux règles et procédures antidopage de l'Agence Mondiale Antidopage, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de l'Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM) et de la FFPM.
  - S'assurer en tout temps de communiquer ses informations de localisation pour les athlètes cibles
  - S'assurer que tout médicament et substance consommée ne sont pas interdits
- Signature de la convention SHN-FFPM
- Respect des obligations de la convention SHN-FFP, y compris la participation aux entraînements et aux compétitions
- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par l'Entraîneur National de la Catégorie. Dans le cas d'une méforme constatée, le DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner l'athlète pour une compétition
- Avis médical attestant du bon état de santé de l'athlète. Tout athlète blessé doit consulter le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP, le DTN se réserve le droit de ne pas valider la sélection d'un athlète. Dans ce cas, le DTN se réserve le droit de sélectionner un athlète remplaçant
- Respect par l'athlète du Suivi Médical Réglementaire

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

Toute participation d'un(e) athlète sélectionné(e) ou qualifié(e) à une épreuve internationale sera confirmée le DTN, après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral, au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections.

## ÉPREUVES SÉLECTIVES NATIONALES CERTIFIÉES

Pour qu'une compétition puisse être validée comme une Épreuve Sélective Nationale Certifiée et que les résultats des athlètes y participant puisse être considérés au regard des modalités de sélection, ces compétitions doivent remplir les critères suivants :

SENIOR :

- Participation : un minimum 36 athlètes
- Déroulement : formule Coupe du monde en vigueur appliquée (sauf ajustements validés par la DTN)

U22, U19, U17

- Déroulement : application du règlement national FFPM

Chaque compétition de la catégorie se déroulant sur le territoire national et inscrite au calendrier national est susceptible d'être validée comme Épreuve Sélective Nationale Certifiée ainsi que des compétitions internationales identifiées par l'Entraîneur National de la Catégorie et validée par le DTN.

## 1. Coupes du Monde

**Coupe du Monde 1 : 26 février au 2 mars 2025 Le Caire EGY**

**Coupe du Monde 2 : 23 au 27 avril 2025 Budapest HUN**

**Coupe du Monde 3 : 07 au 11 mai 2025 Sofia BUL**

Au regard du règlement 2024/2025 UIPM :

- 3 coupes du monde sont organisées.
- 8 places par nation sont attribuées en coupe du monde.
- 4 places maximum par nation sont attribuées en ½ finale si plus de 4 athlètes qualifié(e)s.

La direction technique de la FFPM étudiera l'opportunité d'honorer tout ou partie des places disponibles en fonction :

- Des résultats effectués sur la saison 2024/2025.
- Avis de l'entraîneur national de la catégorie et validation du DTN.

À partir de 5 critères, 3 groupes d'athlètes par genre ont été identifiés pour participer aux épreuves de coupes du monde 2025 :

- Athlètes sélectionné(e)s aux JO de PARIS 2024.
- Les meilleurs résultats réalisés au cours de la carrière.
- Niveau de performance et marge de progression identifiée par les EN et DTN.
- Niveau de performance à l'obstacle.
- Stratégie de préparation et planification Seniors / Juniors.

Critères d'accession en ½ finale si plus de 4 athlètes qualifié(e)s :

- Groupe Elite = accès garanti en ½ finale si qualifié(e).
- Pour les autres athlètes, sera pris en compte la meilleure place des qualifications.
- En cas d'égalité, le meilleur total de points.
- En cas de nouvelle égalité, le classement UIPM World Ranking.

## HOMMES :

- **Groupe Élite (GE)** = Athlètes sélectionnés aux JO.
  - MOURCIA Jean Baptiste : 3 Coupes du Monde + accès en ½ finale si Qualifié.
  - PRADES Valentin : Programme établi avec l'Entraîneur National en fonction de la stratégie de préparation.
- **Groupe Haut Potentiel (HP)**
  - 3 Coupes du Monde par athlète :
    - BORIES Léo
    - BELAUD Valentin
    - FLEUROT Ugo
    - ROCHAT Mathis

### ➤ **Groupe Athlète Identifié (AI)**

- 0, 1 ou 2 Coupes du Monde par athlète :
- CHATELLIER Cédric
  - CLERGEAU Etienne
  - FURDERER Karl
  - LAVILLAT Diego
  - LOUBET Brice
  - MAIRE Émilien
  - PERRIER Melvin

Ces athlètes devront montrer un état de forme et un niveau de performance validés par l'Entraîneur National de la catégorie et le DTN pour que leurs sélections soient confirmées.

## **2. Finale de la Coupe du Monde**

**04 au 06 juillet 2025 Alexandrie EGY**

La qualification des athlètes se fait en fonction des règles définies par l'UIPM.

## **3. Championnats d'Europe et du Monde Seniors Individuels**

**21 au 27 juillet 2025 Madrid ESP et 24 au 31 aout 2025 Druskininkai LTU**

La sélection sera composée au maximum de 4 athlètes. Pour être sélectionnable les athlètes doivent avoir été finalistes (Top 18) en Coupe du Monde pendant la saison.

Parmi les athlètes sélectionnables, un Classement International Sélectif (CIS) est établi. Le CIS prend en compte la meilleure place en Coupe du Monde obtenue pendant la saison. En cas d'égalité, la deuxième meilleure place obtenue pendant la saison sera prise en compte.

- 3 athlètes seront sélectionnés dans l'ordre du CIS.
- 1 athlète pourra être sélectionné, hors des critères précédents, par le DTN (après avis consultatif de l'entraîneur national de la catégorie).
- 2 athlètes réserves maximum pourront être identifiés.

La DTN après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la Finale de la coupe du monde. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

**Les athlètes ayant réalisés un TOP 18 soit : lors de la Finale de la Coupe du Monde 2025, lors des championnats d'Europe ou du Monde 2025 intégreront le Groupe Haut Potentiel avec un accès à 3 coupes du monde sur la saison 2025/2026.**

**Les athlètes ayant réalisés un TOP 8 aux championnats du monde ou un TOP 3 aux championnats d'Europe ou à la Finale de la coupe du monde 2025 intégreront le Groupe Élite avec un accès à 3 coupes du monde sur la saison 2025/2026 + accès en demi-finale si qualifiés.**

**Si aucun athlète n'a réalisé le critère, l'entraîneur National de la catégorie pourra définir 1 à 2 athlètes dans le groupe Élite pour la saison 2025/2026 (à condition d'avoir réalisé les critères du Groupe Haut Potentiel).**

#### **4. Championnats d'Europe et du Monde Seniors Relais**

**08 au 13 juillet 2025 Alexandrie EGY**

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de critères d'opportunité de participation de la FFPM, de préparation et de sélection.

Le DTN après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

## **FEMMES :**

### **Coupes du Monde**

**Coupe du Monde 1 : 26 au 2 Mars février 2025 Le Caire EGY**

**Coupe du Monde 2 : 23 au 27 avril 2025 Budapest HUN**

**Coupe du Monde 3 : 07 au 11 mai 2025 Sofia BUL**

➤ **Groupe Élite (GE)** = Athlètes sélectionnés aux JO.

- CLOUVEL ÉLODIE
- OTEIZA Marie

3 Coupes du monde + accès en ½ finale si qualifiées.

Programme établi avec l'Entraîneur National en fonction de la stratégie de préparation.

➤ **Groupe Haut Potentiel (HP)**

3 Coupes du monde par athlète :

- CASTAUDI Rebecca
- CAZALY Louison
- GOMESSE Jessye

➤ **Groupe Athlète Identifié (AI)**

2 Coupes du Monde par athlète :

- DERVAL Mathilde
- FLAVIN Coline

Ces athlètes devront montrer un état de forme et un niveau de performance validés par l'Entraîneur National de la catégorie et le DTN pour que leurs sélections soient confirmées.

### **1. Finale de la Coupe du Monde**

**04 au 06 juillet 2025 Alexandrie EGY**

La qualification des athlètes se fait en fonction des règles définies par l'UIPM.

### **2. Championnats d'Europe et du Monde Seniors Individuels**

**21 au 27 juillet 2025 Madrid ESP et 24 au 31 août 2025 Druskininkai LTU**

La sélection sera composée au maximum de 4 athlètes. Pour être sélectionnable les athlètes doivent avoir été demi-finalistes en Coupe du Monde pendant la saison (Top 36).

Parmi les athlètes sélectionnables, un Classement International Sélectif (CIS) est établi. Le CIS prend en compte la meilleure place en Coupe du Monde obtenue pendant la saison. En cas d'égalité, la deuxième meilleure place obtenue pendant la saison sera prise en compte.

➤ 3 athlètes seront sélectionnées dans l'ordre du CIS.

- 1 athlète pourra être sélectionnée, hors des critères précédents, par le DTN (après avis consultatif de l'entraîneur national de la catégorie).
- 2 athlètes réserves maximum pourront être identifiées.

La DTN après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la coupe du Monde n° 4. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

**Les athlètes ayant réalisées une ½ finale lors de la Finale de la Coupe du Monde 2025, soit lors des championnats d'Europe ou du Monde 2025 intégreront le Groupe Haut Potentiel avec un accès à 3 coupes du monde sur la saison 2025/2026.**

**Les athlètes ayant réalisées un TOP 8 aux championnats du monde ou un TOP 3 aux championnats d'Europe ou à la Finale de la coupe du monde 2025 intégreront le Groupe Élite avec un accès à 3 coupes du monde sur la saison 2025/2026 + accès en demi-finale si qualifiées.**

**Si aucune athlète n'a réalisé le critère, l'entraîneur National de la catégorie pourra définir 1 à 2 athlètes dans le groupe Élite pour la saison 2025/2026 (à condition d'avoir réalisé les critères pour être dans le groupe Haut Potentiel).**

### **3. Championnats d'Europe et du Monde Seniors Relais**

**08 au 13 juillet 2025 Alexandrie EGY**

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de critères d'opportunité de participation de la FFPM, de préparation et de sélection.

Le DTN après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.



# MODALITES DE SELECTION 2025

## Collectif Relève

### OBJECTIF

**Podiums aux Championnats d'Europe et du Monde U22, U19, U17**

### STRATEGIE

**Assurer l'émergence des talents du collectif relève**

*Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le Ministère des Sports. Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international ainsi qu'à la suite de l'Assemblée Générale électorale de la FFPM.*

## REGLES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES SELECTIONS

### U22 U19 U17

Les sélections pour les compétitions internationales sont une opportunité que l'athlète gagne par ses performances ainsi que son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National (DTN), en fonction des points suivants :

- Être licencié à la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM)
- Coopérer pleinement avec le programme antidopage à la fois en compétition et hors compétition :
  - Se conformer aux règles et procédures antidopage de l'Agence Mondiale Antidopage, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de l'Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM) et de la FFPM.
  - S'assurer en tout temps de communiquer ses informations de localisation pour les athlètes cibles
  - S'assurer que tout médicament et substance consommée ne sont pas interdits
- Signature de la convention SHN-FFPM
- Respect des obligations de la convention SHN-FFP, y compris la participation aux entraînements et aux compétitions
- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par l'Entraîneur National de la Catégorie. Dans le cas d'une méforme constatée, le DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner l'athlète pour une compétition
- Avis médical attestant du bon état de santé de l'athlète. Tout athlète blessé doit consulter le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP, le DTN se réserve le droit de ne pas valider la sélection d'un athlète. Dans ce cas, le DTN se réserve le droit de sélectionner un athlète remplaçant
- Respect par l'athlète du Suivi Médical Réglementaire

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

Toute participation d'un(e) athlète sélectionné(e) ou qualifié(e) à une épreuve internationale sera confirmée le DTN, après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral, au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections.

## EPREUVES SELECTIVES NATIONALES CERTIFIEES U22, U19, U17

Pour qu'une compétition puisse être validée comme une Epreuve Sélective Nationale Certifiée U22, U19, U17 et que les résultats des athlètes y participant puisse être considérés au regard des modalités de sélection, ces compétitions doivent remplir les critères suivants :

U22, U19, U17

- Déroulement : application du règlement national FFPM

Chaque compétition se déroulant sur le territoire national et inscrite au calendrier national est susceptible d'être validées comme Epreuve Sélective Nationale Certifiée ainsi que des compétitions internationales identifiées par l'Entraîneur National de la Catégorie et validées par le DTN.

### 1) Championnats d'Europe et du Monde

#### Dates des compétitions :

U22 : Championnats d'Europe : 2 au 8 juin, Drzonkow (POL)  
Championnats du monde : 25 au 29 juin, Szekesfehervar (HUN)

U19 : Championnats du monde : 21-24 Aout, Druskininkai (LTU)  
Championnats d'Europe : 4 au 11 septembre, Caldas da Rainha (POR)

U17 : Championnats d'Europe : 20 au 27 juin, Barcelone (ESP)  
Championnats du monde\* : 17 au 20 juillet, Johannesburg (RSA)

\*Pour les championnats du monde U17, la FFPM ne sélectionnera que les athlètes ayant réalisé un podium individuel au championnat d'Europe.

Championnats du monde de relais (toutes catégories) : 8 au 13 juillet, Alexandrie (EGY)

#### Principes communs aux 3 catégories :

##### Généralités :

La sélection sera composée au maximum de 8 athlètes (4F+4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent à tous les critères (à réaliser 1 fois au moins sur une épreuve de référence)

- ✓ Tétrathlon : total de points minimum sur 4 épreuves (escrime + natation + laser run)
- ✓ Triathlon (natation + Laser run) : total de points minimum
- ✓ Course d'obstacles : tps minimal de référence de chaque compétition (en tenant compte du meilleur tps réalisé par genre)

Un classement national tétrathlon pour chaque catégorie et genre sera établi sur le meilleur total de points tétrathlon de la saison 2024-2025 (cf épreuves de référence).

La sélection pour la première épreuve internationale (championnat d'Europe ou monde en fonction du calendrier) sera arrêtée après la dernière épreuve de référence. La confirmation de la sélection pour la seconde épreuve, sera étudiée, pour tous les athlètes, en fonction de la première compétition et tiendra compte :

- de leur attitude,
- de leur comportement pendant toute la durée du déplacement,
- de leur engagement et de leur résultat sur la compétition.

#### Epreuves de référence (servant à l'établissement de la sélection) :

- Les circuits nationaux saison 2024-2025 de chaque catégorie
- Le Trophée Christophe Ruer 2025 (pour les catégories U19 et U22)
- La coupe de France (pour les catégories U19 et U22)
- Les Championnats de France 2025 de chaque catégorie
- Toutes les compétitions Internationales (format pentathlon, de la catégorie ou des catégories supérieures) de la saison 2025 validée par la DTN.

## Modalités de sélection :

Pour chaque catégorie et genre :

- Le Champion(ne) de France **pentathlon** 2025 de la catégorie, si les critères demandés ont été réalisés au cours de la saison.
- Les 2 premiers(es) athlètes du **classement national tétrathlon** de la catégorie ayant réalisés, au cours de la saison, les critères demandés. Si le champion de France pentathlon n'a pas satisfait à tous les critères de sélection, les 3 premiers(es) athlètes du classement national tétrathlon seront sélectionnables (si critères réalisés).
- 1 athlète au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux (avec ou sans les critères demandés).

Pour toutes les catégories, en cas d'égalité de points au classement national, le meilleur classé au championnat de France pentathlon sera positionné devant.

### Championnats du monde de relais :

Pour les catégories U19 et U22, la sélection de 1,2 ou 3 par genre, sera faite parmi les athlètes sélectionnés pour les championnats d'Europe ou du monde.

Pour la catégorie U17 la fédération étudiera la participation de la catégorie en fonction des résultats.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection de chaque catégorie au président de la fédération à l'issue de la dernière épreuve de référence. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

Epreuves de relais aux championnats d'Europe : la composition des équipes sera proposée par les entraîneurs présents sur chaque compétition et validée par le DTN.

### Points minimums à réaliser par catégorie et genre :

A réaliser au moins 1 fois au cours de la saison sur une des épreuves de référence citées ci-dessus. Chaque critère peut être réalisé sur des compétitions différentes.

<b>U22</b>		Triathlon	Tétrathlon	Obstacle *
Femme		830	1085	Nb de pts = meilleur tps + 10% + 6"
Homme		940	1200	Nb de pts = meilleur tps + 10% + 6"

<b>U19</b>		Triathlon	Tétrathlon	Obstacle *
Femme		820	1050	Nb de pts = meilleur tps + 10% + 6"
Homme		930	1155	Nb de pts = meilleur tps + 10% + 6"

<b>U17</b>		Triathlon	Tétrathlon	Obstacle *
Femme		770	1000	Nb de pts = meilleur tps + 10% + 6"
Homme		855	1095	Nb de pts = meilleur tps + 10% + 6"

### **Particularité pour l'épreuve d'obstacle :**

\*Afin de prendre en compte tous les parcours proposés au cours de la saison validés par la DTN, un temps minimal sera calculé à la suite de chaque compétition et pour chaque genre (H et F) et chaque catégorie de la manière suivante :

Meilleur temps de la catégorie et du genre +10% auquel on ajoutera 6 sec. Ce calcul représentera le temps à ne pas dépasser pour valider le critère obstacle.

Exemple : U19 femme – meilleur temps du circuit 2 : 40''50

Calcul du tps de référence :  $40''50 + 10\% = 44''55 + 6'' = 50''55$

Toutes les athlètes de la catégorie U19 femme ayant réalisé 1 temps de 50''55 ou le nombre de points correspondant lors du circuit 2, auront validé le critère obstacle.